



### Nouveautés réglementaires 2014 pour PAYECUICAE :

- plafond mensuel sécurité sociale (3086 € au 01/01/2013) = **3129 €** au 01/01/2014 ([arrêté du 7 novembre 2013](#))
- code risque AT-MP (75.1AC en 2013) = **75.1AF** en 2014 ([arrêté du 29 novembre 2013](#))
- SMIC horaire brut (9,43 € au 01/01/2013) = **9,53 €** au 01/01/2014 ([décret n° 2013-1190 du 19 décembre 2013](#))
- cotisation AT-MP (identique à 2013) = **1,70%** en 2014 ([arrêté du 20 décembre 2013](#))
- forfait RSA (483,24 € x 88% = 425,25 € au 01/01/2013 et 492,90 € x 88% = 433,75 € au 01/09/2013) = **499,31 €** x 88% = **439,39 €** au 01/01/2014 ([décret n° 2013-1263 du 27 décembre 2013](#)) à surveiller pour le 01/09/2014
- cotisations assurance vieillesse (décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012) = [décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013](#) :

cotisations assurance vieillesse	sur rémunération limitée au plafond de la sécurité sociale (cotisation plafonnée)		sur la totalité de la rémunération (cotisation déplafonnée)	
	part salariale	part patronale*	part salariale	part patronale*
du 01/11/2012 au 31/12/2013	6,75%	8,40%	0,10%	1,60%
du 01/01/2014 au 31/12/2014	<b>6,80%</b>	8,45%	<b>0,25%</b>	1,75%
du 01/01/2015 au 31/12/2015	6,85%	8,50%	0,25%	1,75%
à compter du 01/01/2016	6,90%	8,55%	0,25%	1,75%

\*exonération pour les CUI-CAE

- cotisation allocations familiales = [décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013](#) :

cotisation allocations familiales	sur la totalité de la rémunération (cotisation déplafonnée)
	part patronale*
jusqu'au 31/12/2013	5,40%
du 01/01/2014 au 31/12/2014	5,25%

\*exonération pour les CUI-CAE

- Evolution des taux d'appel de cotisations IRCANTEC :

Période de rémunération	part salariale		part patronale	
	tranche A	tranche B	tranche A	tranche B
du 01/01/2013 au 31/12/2013	2,45 %	6,23 %	3,68 %	11,83 %
du 01/01/2014 au 31/12/2014	<b>2,54 %</b>	<b>6,38 %</b>	<b>3,80 %</b>	<b>11,98 %</b>
du 01/01/2015 au 31/12/2015	2,64 %	6,58 %	3,96 %	12,18 %
du 01/01/2016 au 31/12/2016	2,72 %	6,75 %	4,08 %	12,35 %
du 01/01/2017 au 31/12/2017	2,80 %	6,95 %	4,20 %	12,55 %

### Nouveautés réglementaires et techniques 2014 pour CREDITSCAE :

- suppression des comptes 468414 (produits à recevoir CAE) et 468214 (charges à payer CAE) et remplacement par les comptes :

financeurs (compte de recettes)	subvention à recouvrer	avance subvention
collectivité rattachement (7442 ou 7443)	<b>44128</b>	<b>441928</b>
département si CTR = région (7443)	<b>4413</b>	<b>44193</b>
ASP (7445)	<b>44141</b>	<b>441941</b>
CAF ou MSA (7488)	<b>4418</b>	<b>44198</b>



### **Nouveautés techniques 2014 pour PAYECUICAE, FACTOREC et VARISTOCK :**

- correction du bug impactant la fonction NBTEXTE de Morefunc, bug qui aboutissait à une erreur sur les décimales lors de la transformation d'un nombre en texte (exemple : 885,57 donnait "huit cent quatre vingt cinq € cinquante six Centimes quatre vingt dix neuf"). Ce bug n'apparaissait que sur quelques rares nombres sur des milliers de nombres et avait déjà constaté dans les premières versions des applications DM51, ce bug avait déjà fait l'objet d'une première correction (adaptation de certaines formules). Mais cette première correction s'est visiblement révélée insuffisante...
- insertion dans les notices de la procédure à suivre pour rendre active la macro complémentaire Morefunc sous Excel 2010
- modification de la numérotation automatique de la facture sous FACTOREC : le numéro incrémenté passe de la dernière à la première position (priorise la référence et en facilite la lecture lors de paiement de la facture par virement)

### **Nouveautés Nouveauté 2014 : AFISOVOP**

- AFISOVOP : nouvelle application pour la gestion des Annexes Financières des **SO**rties et **VO**yages Pédagogiques en EPLE

### **Recensement utilisateurs applications DM51 :**

- Toutes les applications DM51 sont encore et toujours diffusées grâce au concours des sites :
  - o gestionnaire03 : <http://www.gestionnaire03.fr>
  - o espace'epile : <http://espaceple.org>
  - o intranet ac-reims :
    - PAYECUICAE & CREDITSCAE  
<https://www.ac-reims.fr/iria/index.php/gestion-de-mon-etablissement/les-contrats-aides-et-assistants-deduction>
    - FACTOREC & VARISTOCK  
<https://www.ac-reims.fr/iria/index.php/gestion-de-mon-etablissement/les-outils-de-gestion-financiere>
  - o intranet de diverses académies

Il est toutefois envisagé de n'envoyer les mises à jour par mail qu'aux seuls utilisateurs recensés, les collègues s'étant déclarés sont encore en effet bien trop peu nombreux...

Le formulaire de recensement est téléchargeable avec les liens suivants :

- <http://www.gestionnaire03.fr/recensement-utilisateurs-applications-DM51.doc>
- <http://espaceple.org/spip.php?article128>

- Le formulaire ne permettant pas le recensement de la nouvelle application AFISOVOP les utilisateurs peuvent se déclarer par simple e-mail à l'adresse mentionnée.

### **Liens utiles :**

- Les liens suivants sont susceptibles de répondre à nombreuses de vos interrogations relatives à la réglementation applicable aux CAE en matière de rémunération :
  - [http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/administrations\\_et\\_collectivites/vos\\_salaries\\_-\\_les\\_mesures\\_daide\\_a\\_lemploi/contrat\\_daccompagnement\\_dans\\_lemploi.pdf](http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/administrations_et_collectivites/vos_salaries_-_les_mesures_daide_a_lemploi/contrat_daccompagnement_dans_lemploi.pdf)
  - [http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/dossiers\\_reglementaires/dossiers\\_reglementaires/emplois\\_d\\_avenir.pdf](http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/emplois_d_avenir.pdf)
  - [http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/presse/vos\\_salaries\\_-\\_vos\\_cotisations/infos\\_pratiques.pdf](http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/presse/vos_salaries_-_vos_cotisations/infos_pratiques.pdf)
  - [http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/presse/vos\\_salaries\\_-\\_vos\\_cotisations/taux\\_et\\_montants.pdf](http://www.urssaf.fr/profil/employeurs/presse/vos_salaries_-_vos_cotisations/taux_et_montants.pdf)



**Toutes les notices d'accompagnement des applications DM51 ont été mises à jour consécutivement à toutes ces nouveautés.**

**Ces notices sont volontairement riches en informations techniques mais aussi réglementaires, il ne faut donc surtout pas hésiter et il est même plus que vivement recommandé de s'y reporter...**